

## Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- ① Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U 075 455 25000 1  
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie



Cachet de la mairie / Signature du receveur

le 05/09/2025

### 1 Objet de la demande de certificat d'urbanisme

#### a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

#### b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

### 2 Identité du ou des demandeurs

① Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

#### 2.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

#### 2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

SELARL LUSSIAUD CORNEILLE JEANNIN

Raison sociale

Notaires associés

N° SIRET

8 5 3 4 8 6 7 7 7 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SELARL

Représentant de la personne morale :

Nom

Maître JEANNIN

Prénom

Marlène

### 3 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 1 Voie : rue des Combattes

Lieu-dit :

Localité : Pouilley-les-Vignes

Code postal : 25115 BP :  Cedex :

Téléphone : 03.81.58.11.22. Indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays :  Division territoriale :

Adresse électronique :

comeille.jeannin.25011 @ notaires.fr

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 4 Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

#### 4.1 Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 5 Voie : Route de Lavernay

Lieu-dit :

Localité : PLACEY

Code postal : 25170

#### 4.2 Références cadastrales<sup>[1]</sup> :

*(i)* Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires :

Préfixe :  Section : Z C Numéro : 1 1 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 2 540

Préfixe :  Section :  Numéro :  Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :  Section :  Numéro :  Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>)<sup>[2]</sup> : 2 540

[1] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

[2] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

## 5 Cadre réservé à l'administration – Mairie

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

### 5.1 État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Observations :

Équipements :

Voirie :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Eau potable :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Assainissement :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Électricité :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

(AS)

### 5.2 État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements	Par quel service ou concessionnaire ?		Avant le
Voirie	Qui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Électricité	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Observations :

(AS)

## 6 Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À Pouilley-les-Vignes

Fait le 2 5 / 0 8 / 2 0 2 5

P/o Maître Marlène JEANNIN

Signature du (des) demandeur(s)

### Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

## Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice

de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

### 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante [↗](#).

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme :

• à l'adresse suivante :

[rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr) ou [dpd.daj.sq@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpd.daj.sq@developpement-durable.gouv.fr)

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

## Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme

Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme

### 1 Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

- **Il existe deux types de certificat d'urbanisme**
  - a) Le premier est un **certificat d'urbanisme d'information**. Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :
    - les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
    - les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
    - la liste des taxes et des participations d'urbanisme.
  - b) Le second est un **certificat d'urbanisme opérationnel**. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.
- **Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide ?**

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.
- **La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?**

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé. Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. **Vous devez présenter votre demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme à proroger.**

### → Quelle garantie apporte-t-il ?

Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur. Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

### 2 Modalités pratiques

#### → Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre dossier.

#### → Combien d'exemplaires faut-il fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier ?

Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

#### → Où déposer la demande de certificat d'urbanisme par voie papier ?

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.

#### → Comment déposer ma demande ou ma déclaration par voie électronique ?

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière

dématerielisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune compétente pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr). Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche (rubriques à renseigner et justificatifs à produire). Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

→ **Quand sera donnée la réponse ?**

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information ;
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

**⚠ Ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).**

### 3. Pièces à joindre à votre demande

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme d'information, vous devez fournir la pièce CU1.

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez fournir les pièces CU1 et CU2.

La pièce CU3 ne doit être jointe que s'il existe des constructions sur le terrain.

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande.

Pièces à joindre	À quoi ça sert ?	Conseils
<input checked="" type="checkbox"/> CU1. Un plan de situation [Art. R. 410-1 al 1 du code de l'urbanisme]	Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve. Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.	Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez : – Rappeler l'adresse du terrain – Représenter les voies d'accès au terrain ; – Représenter des points de repère. L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet. Ainsi, une échelle de 1/25000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ; Une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être adaptée pour un terrain situé en ville.

#### Pièces à joindre pour une demande de certificat d'urbanisme opérationnel [Art. R. 410-1 al 2 du code de l'urbanisme]

<input type="checkbox"/> CU2. Une note descriptive succincte (vous pouvez vous aider de l'exemple de notice page 8)	Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.	Elle précise selon les cas : – la description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport...). – la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière, s'il y a lieu ; – la destination ou la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe.
--	--	---

#### S'il existe des constructions sur le terrain :

<input type="checkbox"/> CU3. Un plan du terrain, s'il existe des constructions.	Il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.	Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.
---	---	---

## Note descriptive succincte

- ① Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet lorsque la demande porte sur un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L. 410-1 b, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée. Cette page fait office de notice si elle est complétée par tous les éléments demandés. Vous n'aurez alors pas besoin de joindre une notice supplémentaire à la demande.

### Description sommaire de l'opération projetée

(construction, lotissement, camping, golf, aires de sport... )

### Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments

– Indiquez la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière :

– Indiquez la destination et la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir :

Vous pouvez compléter cette note par des feuilles supplémentaires, des plans, des croquis, des photos. Dans ce cas, précisez ci-dessous la nature et le nombre des pièces fournies.

## ANNEXE

### Références cadastrales complémentaires

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie. La superficie totale du terrain devra être complétée dans la partie Terrain du Cerfa.

⚠ Cette fiche permet de renseigner 23 parcelles complémentaires. Si besoin vous pouvez utiliser plusieurs annexes pour compléter autant de parcelles que nécessaires en les numérotant de 1 à n.

Numéro d'annexe : 1

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Département :  
DOUBS

Commune :  
PLACEY

Section : ZC  
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/08/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

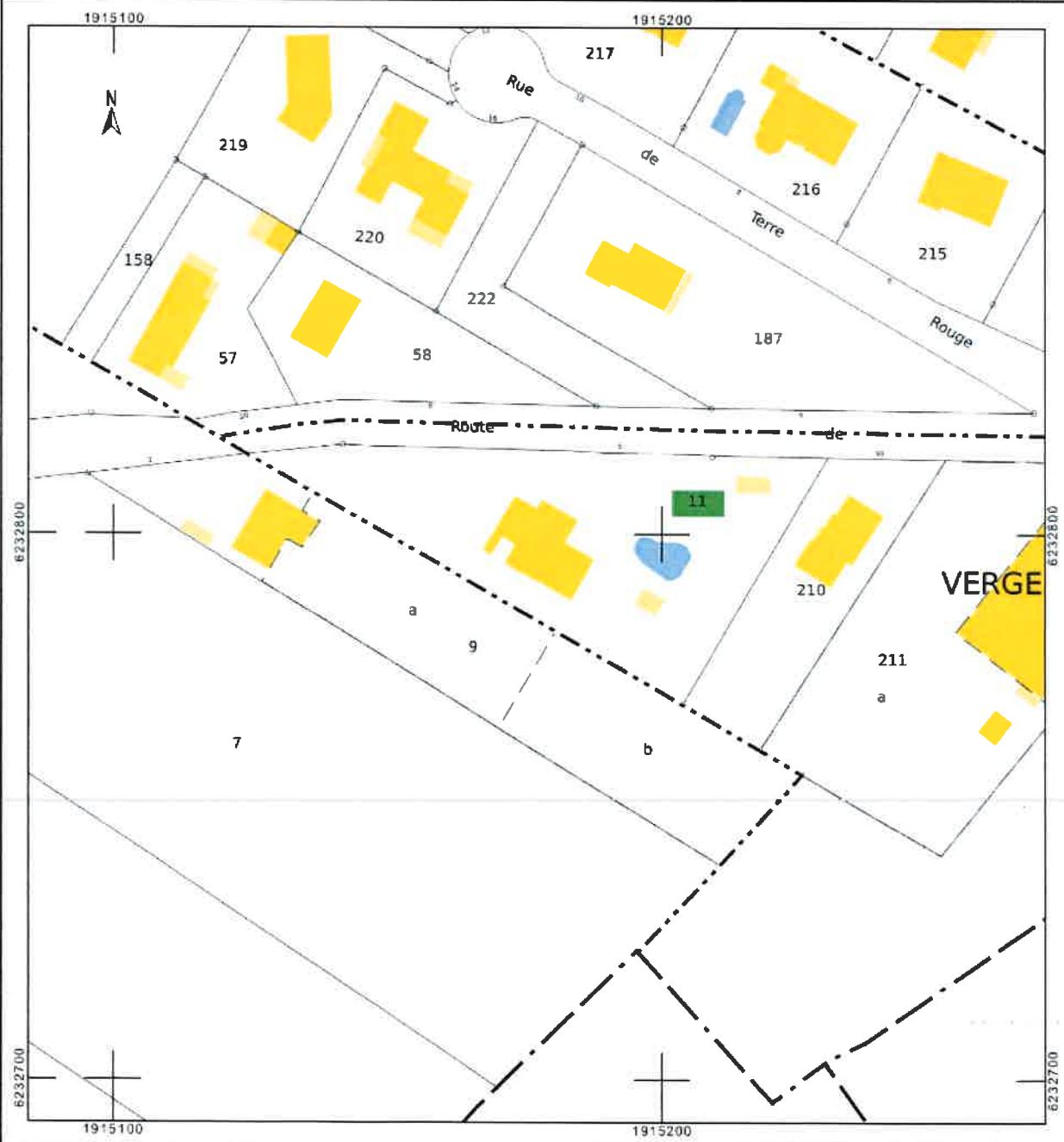
## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC DOUBS  
CFP Charnay - Bd Charles de Gaulle  
25042  
25043 BESANCON CEDEX  
tél. 03 81 65 65 50 -fax  
ptgc.doubs@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





LUSSIAUD  
CORNEILLE  
JEANNIN  
Notaires Associés

OFFICE NOTARIAL de  
POUILLEY-LES-VIGNES

Vincent CORNEILLE  
Marlène JEANNIN

Successeurs de Maître GUILLAUME,  
de Maître SCHMITT et Maître  
MEYER

Parc d'Activités  
1 rue des Combottes  
25115 POUILLEY-LES-  
VIGNES

Tél: 03 81 58 11 22  
Fax: 03 81 58 16 24

[corneille.jeannin.15011@notaires.fr](mailto:corneille.jeannin.15011@notaires.fr)

OFFICE NOTARIAL de  
MARNAY

Thierry LUSSIAUD  
13 rue de Vaugereux  
70150 MARNAY

Dossier suivi par Barbara STREIT  
22014 /MJ /BS /

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint une demande de **certificat d'urbanisme et de note d'information communale**, que je vous prie de bien vouloir me retourner dûment complétée.

Je vous remercie également de m'adresser un **certificat de numérotage**, concernant l'immeuble :

Situé à : 25170 PLACEY 5 Route de Lavernay  
Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZC	11	5 RTE DE LAVERNAY	00 ha 25 a 40 ca

Appartenant à : Madame Catherine DROUHARD.

Enfin, pourriez-vous également m'indiquer si l'immeuble, ci-dessus désigné, est **frappé d'alignement** ? Dans l'affirmative, je vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire parvenir un certificat d'alignement.

Vous trouverez ci-joint un extrait de plan cadastral.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

P/o Maître Marlène JEANNIN

SELARL Thierry LUSSIAUD, Vincent CORNEILLE et Marlène  
 JEANNIN  
 Notaires associés  
 Parc d'Activités  
 1 rue des Combottes  
 25115 POUILLEY-LES-VIGNES  
 Tél : 03.81.58.11.22. – Fax : 03.81.58.16.24.

Référence du dossier à notre étude : 22014 MJ/BS

## NOTE D'INFORMATION COMMUNALE POUR IMMEUBLE BATI

- Sur l'IMMEUBLE bâti situé à : 5 Route de Lavemay  
25170 PLACEY

- CADASTRE de l'immeuble objet de cette note :

Section	N°	Lieu dit	Surface
ZC	11	5 RTE DE LAVERNAY	00 ha 25 a 40 ca

Un extrait de plan cadastral est joint à la présente note

- APPARTENANT à : DROUHARD CATHERINE ESTHER MARIE PAULE

Existe-t-il sur votre commune :

Un PLAN D'OCCUPATION des SOLS (POS)

- Si oui, dans quelle zone le bien objet de cette note se situe-t-il ?

Un PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – (L123-1 du Code de l'urbanisme)

- Si oui, dans quelle zone le bien objet de cette note se situe-t-il ?

Une CARTE COMMUNALE (L124-1 du Code de l'urbanisme)

- Si oui, dans quelle zone le bien objet de cette note se situe-t-il ?

⇒ Secteur où les constructions sont autorisées

⇒ Secteur où les constructions ne sont pas admises

*✓*

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

Le bien est-il situé dans une zone ouvrant droit aux préemptions suivantes :

- une zone de Droit de Préemption Urbain non renforcé (L211-1 du Code de l'urbanisme) :

Oui  Non

- une zone de Droit de Préemption Urbain "renforcé" (L211-4 du Code de l'urbanisme) :

Oui  Non

- une zone de préemption au titre des espaces naturels et sensibles départementaux (L142-3 du Code de l'urbanisme) :

Oui  Non

- une Zone d'Aménagement Différé (L212-2 du Code de l'urbanisme) :

Oui  Non

- un périmètre de sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat de proximité (article L214-1 à M214-3 du Code de l'Urbanisme issus de la loi n°2005-882 du 02 août 2005) :

Oui  Non

Ou au droit de débaissement suivant :

- une Zone d'Aménagement Concerté (L311-2 du Code de l'urbanisme) :

Oui  Non

- un emplacement réservé (L126-1 du Code de l'urbanisme) :

Oui  Non

Est-il de plus compris :

- Dans un lotissement :

Oui  Non

- Dans un lotissement autorisé avant le 30 juin 1986 (R442-25 du Code de l'urbanisme) :

Oui  Non

- Dans l'affirmative, les formalités prévues par l'article R442-25 du Code de l'urbanisme ont-elles été accomplies ?

Oui  Non

- Les colotis ont-ils demandé le maintien des règles d'urbanisme spécifiques à ce lotissement comme le leur permet l'article L442-10 du Code de l'urbanisme :

Oui  Non

(Signature et cachet de la mairie à apposer sur chaque page)

Attention : Mettre une croix dans la bonne réponse // ce document informatif sera annexé à l'acte notarié



*Le Maire,  
Frédéric REIGNEX*

Est-il situé à votre connaissance :

- Dans une zone de carrières souterraines ou de marnières : Ne sait pas  Oui  Non
- Dans une zone de carrières à ciel ouvert : Oui  Non
- A l'intérieur d'un périmètre d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (Loi du 02/02/1995 n°95-101 codifié sous les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement) Oui  Non
- A l'intérieur d'un périmètre d'exposition aux risques défini par un Plan de Préventions des Risques Technologiques (Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 codifiée sous les articles L515-15 et suivants du Code de l'environnement) Oui  Non
- Proche d'une installation (usines, ateliers, chantiers, dépôts...) classée pour la protection de l'environnement en raison de la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter son exploitation (article L511-1 du Code l'environnement) Oui  Non
- Dans une zone ayant connu des inondations fortes et régulières ? Ne sait pas  Oui  Non
- Dans le périmètre de protection d'un monument historique : Oui  Non

Est-il :

- Desservi par une voie publique : Nationale  Départementale  Communale  Privée
- Nom de la voie et numéro :
- En règle générale, existe-t-il des projets communaux en cours pouvant intéresser cet immeuble ? Oui  Non
- Dans l'affirmative, lesquels ?
- Frappé d'une servitude communale : Oui  Non
- Concerné par un plan d'alignement : Oui  Non

Fait-il l'objet de :

- un arrêté de péril prescrivant la réparation ou la démolition du bâtiment menaçant ruine (L511-1 du Code de la construction et de l'habitation) ? Oui  Non
- un arrêté d'insalubrité (L1331-23 du Code de la santé publique) ? Oui  Non

ASSAINISSEMENT :

- Votre commune a-t-elle un réseau d'assainissement collectif Oui  Non
- Si oui, l'immeuble vendu est-il raccordé à ce réseau par application de l'article L1331-1 du Code de la santé publique ? Oui  Non
- Si oui : En totalité  Partiellement
- Si non, connaissez-vous le type d'assainissement utilisé ? Oui  Non
- Votre commune a-t-elle un réseau d'eaux pluviales ? Oui  Non
- Le bien a-t-il fait l'objet d'un contrôle technique de la part du service communal ou gestionnaire d'assainissement non collectif ? Oui  Non

Si oui, le système est-il considéré comme étant aux normes actuelles ? Oui  Non   
 Si oui, pourriez-vous m'adresser une copie du rapport ? Oui  Non

REGLEMENTATIONS CONTRE LES TERMITES ET LE SATURNISMELe bien est-il situé dans :

- une zone prévue par l'article L 133-5 du Code de la construction et de l'habitation Oui  Non
- Avez-vous reçu du propriétaire ou d'un occupant ou du syndic de copropriété de cet immeuble la déclaration suivante :

  - Qu'il existait à sa connaissance des termites dans son bien (article 2 de la loi n°99-471 du 8 juin 1999) Oui  Non
  - Qu'il existait à sa connaissance un risque d'accessibilité au plomb dans le bien Oui  Non

FISCALITE LOCALE

- Votre conseil Municipal a-t-il institué une TAXE D'AMENAGEMENT Oui  Non
- Votre conseil Municipal a-t-il pris une délibération instaurant la "PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAU" dite "P.V.R." ? Oui  Non
- Est-ce que la parcelle est concernée par une délibération spécifique de "PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAU" ? Oui  Non
- Si oui, préciser le montant

Rédigé sur deux pages

Le

05/09/2025

(Signature et cachet de la mairie à apposer sur chaque page)

Attention : Mettre une croix dans la bonne réponse. Ce document informatif sera annexé à l'acte notarié



Le Maire,  
Frédéric REIGNET